

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE SEANCE
Mairie de Ratières

Séance du 04 Avril 2023 à 19h00

Présents :

Mr Denis AUGIER, Mr Gérard BERTRAND, Mr David BOUVIER, Mme Cécile DEHAN, Mme Evelyne JAY, Mme Sylvia MOURVILLIER, Mr Daniel SIRERA, Mr Jean-Christophe POUSSE, Mme Marie-Pierre LACROIX

Excusé :

Absent : Mme Chantal SOUMILLE-DONY

Secrétaire de séance : Mme JAY Evelyne

Président de séance : Mr David BOUVIER

Date de la convocation : 28.03.2023

Compte-rendu du Conseil municipal du 03 Février 2022 : approuvé à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2022 + AFFECTATION RESULTAT

Compte Administratif (COMMUNE) :

Fonctionnement

Dépenses	137 308.51
Recettes	188 607.80
Excédent 2022	51 299.29
Excédent reporté antérieur	391.419.40
Excédent de Fonct CUMULE	<u>442 718.69</u>

Investissement

Dépenses	153 577.22
Recettes	452 791.16
Excédent 2022	299 213.94
Déficit antérieur reporté	46 795.21
Excédent d'Invest. CUMULE	<u>346 009.15</u>

Investissement Reste à réaliser

Dépenses	48 748.17
Recettes	0.00
	<u>+ 48 748.17</u>

Besoin de prélèvement pour l'Invest (1068) = 0€

Affectation du résultat : au 002 (Excédent d'Invest. Reporté) : 346 009.15 € ; Au 002 (Excédent de Fonct reporté) : 442 718.69 €.

APPROBATION à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Fonctionnement :

Dépenses : 625 505.88 - Recettes : 625 505.88

Investissement :

Dépenses : 435 131.50 - Recettes : 435 131.50

APPROUVE à l'unanimité

VOTE DES TAXES LOCALES 2023

Les taux votés pour 2023 pour la commune de Ratières sont les suivants :

- ✓ Taxes Foncières Propriétés Bâties : 11.50% + 15.51% = 27.01% - Bases prévisionnelles 2023 : 279 300
- ✓ Taxes Foncière Propriétés Non Bâties : 49.69% - Bases prévisionnelles 2023 : 15 200
- ✓ Taxes habitations : 9.60 % - Bases prévisionnelles 2023 : 49 405

Soit un produit attendu 2023

- ✓ Taxes Foncières Propriétés Bâties : 279 300 * 27.01% = 75 439 €
- ✓ Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 15 200 * 49.69% = 7553 €
- ✓ Taxe habitation : 49 405 * 9.60% = 4743 €

Pour un total = 87 735.00 €

Recettes complémentaires : allocations compensatrices de 1 265 €

QUESTIONS DIVERSES :

- Présentation du projet DAH – Centre village – Logements + commerce
- ➔ Date de la réunion publique : Samedi 22 Avril 2023 à 10h30 + apéritif

Séance levée à 21h00

A Ratières
Le 13.04.2023

Le Maire,
David BOUVIER

